



Communauté de Haute Provence

Aubenas-les-Alpes – Dauphin – Mane – Montjustin - Reillanne
St Martin-les-Eaux – St Michel l'Observatoire – Villemus

DOSSIER SANITAIRE

Demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif.

Les dispositions législatives et réglementaires en vigueur et notamment l'arrêté ministériel du 7 septembre 2009 fixent les prescriptions techniques applicables aux systèmes d'assainissement non collectif.

Le dossier sanitaire constitue l'engagement du pétitionnaire à respecter les règles techniques de conception de son installation d'assainissement non collectif. Il décrit le type de filière retenu et les caractéristiques des ouvrages. Ce document est destiné au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui contrôlera la conception, l'implantation et la réalisation des ouvrages.

Le pétitionnaire est appelé à remplir le présent document :

- Pour toute construction neuve, si la construction projetée n'est pas desservie par un réseau public d'eaux usées (avec dépôt de permis de construire)
- Pour tous travaux de réhabilitation ou de création d'un dispositif d'assainissement non collectif.

NOM : _____ Prénom : _____
Adresse principale : _____ _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Téléphone : _____
Adresse du terrain ou du projet : _____
Code Postal : _____ Commune : _____
Références cadastrales de la ou des parcelle(s) : _____
Numéro de PC ou CU ou DP : _____

Pièces à fournir par le propriétaire	Cadre réservé au contrôleur
<ul style="list-style-type: none">• Un plan de situation de la parcelle au 1/25000 ;	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none">• Un plan de masse (échelle 1/250) du projet de l'installation d'assainissement, sur base cadastrale faisant apparaître : L'habitation, la sortie des eaux usées de l'habitation, le prétraitement (fosse toutes eaux...) et la ventilation associée, le traitement (épandage, filtre...), le cas échéant, le rejet des eaux traitées (filières drainées), les arbres, arbustes, haies, jardin potager, les surfaces imperméabilisées ou destinées à l'être (terrasses, allées...), les voies de passage de véhicules, les bâtiments annexes (garage, piscine ...), les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable à proximité de la parcelle ou sur la parcelle, les cours d'eau, fossé, mare...), le système d'évacuation des eaux de pluies.	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none">• Une étude de sol et de définition de la filière	<input type="checkbox"/>
<ul style="list-style-type: none">• Le présent formulaire dûment complété	<input type="checkbox"/>

Nature du projet :

- Dans le cadre de : la demande d'un permis de construire pour une construction neuve
 pour une transformation ou un aménagement
- la réhabilitation de l'assainissement pour un bâtiment existant

Caractéristiques de l'immeuble :

- Habitation individuelle Nombre de chambres : ou nombre d'équivalent habitant :
- Un groupement d'habitations Nombre de logements :
 Nombre de chambres totales : Nombre d'usagers :
- Hôtel, gîtes Nombre de chambres :
- Restaurant Nombre de couverts par jour
- Camping Nombre d'emplacements :
- Autres (préciser) : Capacité :
- Résident : principale secondaire

Caractéristiques du terrain et de son environnement :

- Superficie de la parcelle : m²
- Superficie disponible pour l'assainissement : m²
- Nature de la surface disponible :
- Le terrain est-il desservi par un réseau public d'eau potable ?
 Oui Non
- Pente du terrain prévu pour les ouvrages d'assainissement :
 < 5% entre 5 et 10% > 10%
- Présence d'un captage (puits ou forage) d'eau à proximité des ouvrages ?
 Oui Non Ne sait pas
- Est-il destiné à la consommation humaine ?
 Oui Non Ne sait pas
 Si oui, distance par rapport au dispositif de traitement :m
- Destination des eaux pluviales
 infiltration sur la parcelle
 rétention (cuve, mare...)
 réseaux d'eaux pluviales

ⓘ Le rejet des eaux pluviales dans la fosse ou dans la filière de traitement est **interdit.**



Avant de poursuivre, sachez que l'implantation de votre filière d'assainissement doit être :

- Hors zone de circulation et de stationnement de tous véhicules et charges pondérales ;
- A plus de 3 mètres des limites de propriété, ainsi que de la végétation arborescente ;
- A plus de 5 mètres de l'habitation (concerne uniquement la partie traitement : épandage),
- A plus de 35 mètres des puits et captages pour alimentation en eau potable ;
- Accessible pour l'entretien de l'ouvrage et notamment la vidange ;
- Installer de manière à ne pas gêner l'aménagement futur du terrain.

Définition de la filière :**Dispositif de prétraitement :**

- Les eaux ménagères et les eaux vannes sont-elles traitées ensemble ?
 - Oui Non (cas d'une réhabilitation de l'existant)
 - Bac à graisse, volume :Litres
 - Si la fosse septique est conservée ou si la fosse toutes eaux est à plus de 10m de l'habitation.
 - Volume de la fosse toutes eaux ou de la fosse septique : m3
 - Installation d'épuration biologique :
 - A culture fixés :
 - Volume du décanteur (ou fosse toutes eaux) : m3
 - Volume du digesteur : m3
 - A boues activées :
 - Volume total du bassin d'aération et du clarificateur : m3
- Matériau utilisé pour le dispositif de prétraitement (béton, polyéthylène, polyester, autre) :
.....
- Préfiltre décolloïdeur, sa capacité :litres
 - Est-il intégré à la fosse : Oui Non
 - Type du filtre : à cassette à pouzzolane autres :
 - Chasse automatique, volume :litres
- **La ventilation secondaire en sortie de fosse est obligatoire et doit être montée sur le toit, en tenant compte des vents dominants pour une meilleure dispersion des gaz acides générés par la fosse (avec un extracteur éolien ou statique)**

Dispositif de traitement

- Tranchée d'épandage à faible profondeur :
 - Nombre de drains : X longueur unitaire : m = mètres de drains
- lit d'épandage Surface : m²
- filtre à sable non drainé Surface : m²
- filtre à sable drainé Surface : m²
- Autre système (préciser la nature et le dimensionnement) :
.....
.....
- Dans le cas d'une installation drainée, préciser la destination des eaux traitées (fournir une autorisation si nécessaire) :
.....

- ① Un système d'assainissement doit obligatoirement être doté des composantes suivantes :
- Une fosse pour la liquéfaction et décantation des matières solides. Abattement de la pollution 30%
 - Un préfiltre décolloïdeur, système protégeant le traitement
 - Une ventilation pour l'évacuation des gaz corrosifs et malodorants produits dans la fosse.
 - Une filière de traitement pour l'épuration et l'infiltration des eaux.

Réalisation du projet :

- Nom du concepteur :
-  :

- Nom de l'installateur prévu :
 - ☎ :
- (Si déjà connu à ce stade)

Il incombe au propriétaire d'équiper son habitation d'un assainissement non collectif réglementaire, qui devra être contrôlé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif. Le propriétaire doit pouvoir justifier de l'existence d'un dispositif conforme à la réglementation lors de son installation, mais aussi de son bon fonctionnement.

En cas de dysfonctionnement, la responsabilité du propriétaire est engagée

Je m'engage :

- A réaliser les travaux d'assainissement conformément :
 - A ce dossier après accord du Service Public d'Assainissement Non Collectif,
 - A l'arrêté du Permis de Construire
- A accepter les dispositions relatives au contrôle des installations d'assainissement et à contacter le Service Public d'Assainissement Non Collectif, au moins une semaine avant le début des travaux.
- A veiller au bon fonctionnement et à l'entretien de mon installation.

A le

Signature du pétitionnaire